COMMENT FAIRE ?

Toute demande repose sur présentation d'une prescription médicale. Une évaluation est ensuite effectuée à domicile en fonction des places disponibles, par le chef de service et un infirmier, qui valident ou non l'admission.

Celle-ci passe ensuite par la contractualisation d'un projet de soins avec l'usager.

> Contacteznous pour tous renseignements.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

33, rue Greyfié de Bellecombe 73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 65 43 90 Fax : 04 79 70 65 99

ACCUEIL Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30

Un répondeur est disponible sur les heures de fermeture du service



Centre communal d'action sociale

www.chambery.fr

145, rue Paul Bert BP 30368 73003 CHAMBERY cedex

04.79.60.50.20

CCAS DE CHAMBERY

SOINS INFIRMIERS A DOMICILE



LE SERVICE

e service de Soins Infirmiers à Domicile a vocation à vous soutenir et vous accompagner en assurant sept jours sur sept, sur prescription médicale, des soins techniques ou des soins de base et relationnels, en direction des personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes ou des personnes en situation de handicap.

Il contribue par ce biais à votre maintien à domicile.

Ecoute Respect Confiance

NOS MISSIONS

E ncadrés par une infirmière coordonnatrice, les professionnels (infirmiers et aides-soignants) interviennent au domicile des personnes dans le cadre d'un contrat de prise en charge.

Ils dispensent:

- des soins infirmiers,
- des soins d'hygiène générale (toilette),
- des soins de nursing (lever, coucher, habillage, mobilisation, prévention d'escarres...),
- une approche relationnelle de la personne âgée et/ou en situation de handicap.

7 jours / 7

POUR QUI?

e service est pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie.

Pour bénéficier de nos services, vous devez :

- être âgé de 60 ans au moins et être en situation de dépendance, ou
- être âgé de 18 ans au moins et être en situation de handicap,
- résider sur la commune de Chambéry ou de Sonnaz.



Prise de tension par un infirmier